

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille huit, le vingt-neuf septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Communale Marcel Paul en séance publique sous la présidence de Michel FRESLON, Maire.

Date de convocation
22/09/08

Date d'affichage
06/10/08

**Nombre de conseillers
en exercice**
23

Présents
18

Votants
21

Etaient présents : Michel FRESLON, Claudy LAGACHE, Micheline SERGENT, Claude FEUFEU, Annie ANDRE, Michel ROBIN, Philippe GEORGES, Jacques SAILLANT, Marie PARNISARI, Nicole HARAN, Isabelle CHABOTY, Joceline TOUCHARD, Dominique GY, Didier PEAN, Patrick VAIDIS, Bernard RIFFAUD, Marie-Laure COTTEAU, Sébastien GACHE, formant la majorité des membres en exercice.

Absent : /

Excusés : Monique GALPIN, Annie QUEUIN, Christian HAMELIN, Roger BORDEAU, Pierre-Jean HALTER

Procurations : Monique GALPIN à Philippe GEORGES
Christian HAMELIN à Patrick VAIDIS
Pierre-Jean HALTER à Michel FRESLON

Secrétaire de séance : Patrick VAIDIS

N° 94.2008

**TAXE D'HABITATION :
Modification des abattements des bases d'imposition**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que selon les dispositions de l'article 1411 du Code Général des Impôts, la base d'imposition à la taxe d'habitation des habitations principales est diminuée d'un abattement obligatoire pour charges de famille et éventuellement, d'abattements facultatifs à la base.

La collectivité peut instituer un abattement général à la base aux taux de 5 %, 10 % ou 15 %. Ces abattements s'appliquent sur la valeur locative moyenne des habitations principales.

Actuellement, l'abattement général mis en place, est fixé à 10 %.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2331-3,

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1379, 1409, 1411 et 1417,

Après avis de la commission des finances en date du 17 septembre 2008.

Ayant entendu l'exposé de son rapportant Monsieur Claudy LAGACHE, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'instituer les abattements suivants :

- ✓ L'abattement général à la base au taux de 5 % du montant de la valeur locative moyenne des habitations de la commune,*
- ✓ L'abattement pour charges de famille à 10 % de la valeur locative moyenne des habitations de la collectivité pour les deux premières personnes à charge et à 15 % pour les personnes suivantes.*

Pour : 21

Contre : 1

Abstention : /

Sébastien GACHE

N° 95.2008

BUDGET COMMUNAL : Décision modificative n° 2

COMPTE	LIBELLE	SOMME
2151	Réseau de voiries	- 64 010.00
1641	Emprunts et dettes assimilés	- 33 000.00
2031	Frais d'étude	+ 90.00
21534	Réseau d'électrification	+ 35 000.00
21532	Réseau d'assainissement	+ 4 800.00
2182	Matériel de transport	+ 20 000.00
2313	Construction	+ 37 120.00
758	Produits divers de gestion courante	- 1 000.00
61522	Entretien des bâtiments communaux	+ 1 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ approuve ces modifications*

Pour : 21

Contre : /

Abstention : 1

Didier PEAN

N° 96.2008

ACQUISITION D'UN CAMION AUX SERVICES TECHNIQUES
--

Le camion utilisé actuellement par les Services Techniques devient coûteux et difficilement réparable, aussi Monsieur Michel ROBIN propose au Conseil Municipal son changement.

Le Garage GLINCHE à Ecommoy dispose d'un camion de type Peugeot boxer avec tous les équipements nécessaires et correspondant à nos besoins. Son coût s'élève à 16 000.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *Décide d'acquérir ce camion,*
- ✓ *Autorise Monsieur le Maire à signer la commande pour un montant de 16 000.00 € HT et tout document afférent à cette acquisition,*
- ✓ *Cette dépense est inscrite au Budget Primitif 2008 au compte 2182.*

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

N° 97.2008

QUESTIONS DIVERSES

*- Visite de la Butte du Mans avec la Société G.S.M samedi 25 octobre 2008.
Rendez-vous à 9 heures sur le parking du stade municipal.*

*- Le prochain Congrès Départemental aura lieu le samedi 18 octobre 2008.
Micheline SERGENT propose d'évoquer à cette occasion 2 points :*

** L'école : semaine à 4 jours.*

** L'accueil à l'école des enfants en cas de grève.*